

Publié le 28 mai 2020

Assurance maladie-Risques professionnels : une subvention pour aider les entreprises à prévenir le Covid -19

L'Assurance maladie - Risques professionnels propose une subvention Prévention Covid pour aider les entreprises de moins de 50 salariés (TPE/PME) dont les Epl, à financer des équipements de protection du Covid-19.



La subvention Prévention Covid vise la réduction de l'exposition des salariés et travailleurs indépendants au Covid-19 avec la mise en place des mesures dites barrières, de distanciation physique, d'hygiène et de nettoyage. **Elle permet de financer jusqu'à 50 % de l'investissement effectué** par l'entreprise pour s'équiper en matériels permettant d'isoler le poste de travail des salariés exposés au risque sanitaire, de faire respecter les distances entre les collaborateurs et/ou les publics accueillis et en installations permanentes ou temporaires.

Envoyer votre demande de subvention... vite !

Cette subvention concerne les achats ou locations réalisées **du 14 mars 2020 au 31 juillet 2020**. L'octroi de cette subvention est conditionné à un montant minimum d'investissement de 1000 € HT pour une entreprise avec salariés. Le montant de la subvention accordée est plafonné à 5 000 €. L'entreprise pourra faire sa demande et adresser les factures des matériels achetés ou loués spécifiquement (selon la liste du matériel subventionné) **jusqu'au 31 décembre 2020**. Cependant, l'Assurance maladie -Risques professionnels rappelle que le budget dédié à cette subvention étant limité, l'ordre chronologique d'arrivée des demandes sera appliquée jusqu'à l'épuisement des enveloppes.

Un conseil, les Epl de moins de 50 salariés intéressées par cette subvention, ne tardez pas ! Rendez-vous rapidement sur le site internet de votre caisse régionale de rattachement afin de remplir un formulaire avec les pièces justificatives demandés.

Pour plus d'informations :

<https://www.ameli.fr/entreprise/covid-19/une-subvention-pour-aider-les-tpe-et-pme-prevenir-le-covid-19-au-travail>